



## Mon code de vie

Le code de vie de l'école est appliqué par tous les intervenants de l'école à tous les moments de la journée (récréation, dîner, service de garde) et dans tous les lieux de l'école (classe, bibliothèque, corridor, gymnase, cour de récréation). Il respecte nos valeurs, notre mission et notre vision qui définissent notre projet éducatif.

- **Nos valeurs:**
  - ✓ *Respect : J'écoute le point de vue des autres sans juger*
  - ✓ *Bienveillance : J'offre mon aide et mon soutien aux personnes de mon milieu scolaire.*
  - ✓ *Persévérance : Je me fixe des objectifs réalisables et je trouve des moyens pour les atteindre.*
- **Notre mission :** *Le plaisir d'apprendre, de bouger et de s'accomplir ensemble dans le respect.*
- **Notre vision :** *Un milieu de vie inspirant et valorisant où l'on réunit nos forces pour l'épanouissement de chacun.*

Nous croyons que tous les élèves ont droit à l'éducation, à la protection et au respect physique et psychologique.

Les règles du code de vie sont identifiées à différents descripteurs du SOI qui est l'outil de communication dans Mozaïk entre le personnel et les parents.

RÈGLES	Classification des descripteurs du SOI
Je fais le travail demandé.	● ▲
J'arrive à temps à mes cours avec tout mon matériel.	● ▲ ○
Je règle mes conflits pacifiquement.	● ▲ ○ ■
J'adopte un comportement calme et sécuritaire.	● ▲ ○ ■
Je circule calmement.	● ▲ ○
Je suis responsable de mon environnement et du matériel mis à ma disposition (école et autrui).	● ▲ ○ ■
Je respecte les personnes qui m'entourent par mes gestes et mes paroles en tout temps et en tout lieu.	● ▲ ○ ■
J'obéis aux consignes de l'adulte.	● ○
Je respecte mon corps et ma santé en portant des vêtements appropriés et décents.	● ▲
J'apporte des aliments sains et nutritifs à l'école.	● ▲ ○

● Comportements positifs ▲ Comportements à surveiller ○ Comportements à modifier ■ Comportements à risque

\*L'école St-Alexandre applique la Directive concernant l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et d'autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux de son école où sont dispensés des services d'enseignement.